



Grâce à une veine continue de beau temps, nos entrepreneurs-menuisiers et maçons ont une excellente occasion de poursuivre leurs travaux, qui sont considérables. Nous connaissons des entrepreneurs qui ont refusé des contrats importants parce qu'ils ont à peine les ouvriers nécessaires pour continuer et terminer leurs contrats actuels. C'est un fait que ce genre de travaux, a occupé et occupe encore la presque totalité de la main d'œuvre disponible. Le commerce est bien actif, d'après les rapports que nous avons pu recueillir. Le travail de confection de vêtements requiert surtout un grand nombre de spécialités, car les commandes sont particulièrement, abondantes et exigent des personnes expérimentées pour leur exécution. Dans les grands magasins, il existe maintenant un personnel pour la création des modes et la confection des ouvrages les plus délicats comme les plus dispendieux. De véritables artistes sont à la disposition du public, et travaillent à des costumes commandés par de grandes dames dans divers parties du pays et même des Etats-Unis. D'un autre côté l'on a commencé à faire les installations de jouets et bimbeloteries destinés aux cadeaux de Noël et du Nouvel An. Ces petites merveilles sont très courues et commandent des prix élevés. En somme, la saison d'affaires donne satisfaction, et le commerce va bon train.

* * *

Le système d'inspection des peaux vertes est organisée de manière à rendre justice aux intéressés propriétaires de la marchandise, s'ils croient avoir à se plaindre de l'inspecteur local.

D'habitude, les bouchers ne se plaignent pas de ce que l'inspection soit trop en leur faveur, puisqu'ils en tirent bénéfice. Ce sont les tanneurs ou les marchands acheteurs de ces peaux inspectées qui parfois croient découvrir que des peaux endommagées ont été classées comme de première qualité, lorsqu'elles devraient être de deuxième et de troisième qualité. Il y a alors des récriminations, et la loi permet à la partie lésée de s'adresser à la Chambre de Commerce pour faire recommencer l'inspection par des examinateurs assermentés dont la décision est finale. La garantie est aussi complète que possible, et il semble que, dans ces conditions, il est facile pour les acheteurs de protéger leurs droits. Il est généralement admis que l'inspection de toutes les marchandises destinées au commerce doit se faire avec

toute l'impartialité et toutes les connaissances requises pour empêcher le public d'être trompé sur la qualité, la quantité, la pesanteur, etc. C'est un droit de protection dont l'existence n'est pas discutable, à cause des abus sans fin qui résulteraient de son abolition.

* * *

COTATIONS DU 4 NOVEMBRE 1903.

Sucres

Jaune \$3.30. Blanc, \$3.45. Brun, \$3.30. Granulé, N. S., \$4.10. Redpath, \$4.15. St. Lawrence \$4.15. Trinidad, 3 1-4c. Cassonade Jamaica, \$3.10 à \$3.35.

Mélasses

Barbades, pures, tonne, 39c à 40c le gallon. Porto-Rico, 32c à 33c le gallon. Fajardos, 42c le gallon. Sirop fantaisie, 45c.

Conserves en boîtes

Blé d'Inde, 90c la doz. Confitures en verre, 95c à \$1.10; en boîtes de carton, 2 lbs, \$1.40; 5 lbs, 8c lb. Fèves au lard, 90c à \$1.10. Fraises, \$1.50 à \$1.80 la doz. Framboises, \$1.40 à \$1.70 la doz. Harengs domestiques, sauce aux tomates, \$1.00 la doz. Harengs importés, sauce aux tomates, \$1.40 la douzaine. Homards, \$2.75 à \$3.50; 1-2 boîte, \$1.85 à \$2.00. Maquereau, 95c à \$1.05. Pêches, 2 lbs, \$1.65 à \$1.75; 3 lbs, \$2.60 à \$2.75. Poires, 2 lbs, \$1.65 la doz; 3 lbs, \$2.40. Pois, 90c à 95c la douzaine. Pommes, 1 gallon, \$1.85 à \$1.90, 3 lbs, 75c la douzaine. Sardines domestiques, \$3.50 par 100 tinnes; importées, 8c à 12 1-2c. Saumon [Clover Leaf] \$1.47 1-2; Pale, \$1.00; Rouge, \$1.30 à \$1.40. Tomates, \$1.05. Confitures, seaux de 7 lbs, 6c la lb.

Tabacs Canadiens

En feuilles, xxx, 50 lbs, 10c à 11c; xxxx, 50 lbs, 12c. Walker Wrappers, 17c à 18c. Kentucky, 14c à 15c. Connecticut, 14c à 15c. Petit Havana, 20c. Quesnel, 30c. Petit Rouge, 15c à 18c. Brown Shag en paquets 1-8, 32c. Carillon, 1-8 lb, 32c. Quesnel, 1-8 lb, 60c. Petit Havane, 1-4 lb, 40c. Champlain, 1-8 lb, 32c. Flor de Cuba, 20c en feuilles. Tabac en poudre, par 100 lbs, de 28c à 34c. d'après la qualité. Tabac en poudre, Merise, 34c.

Cigarettes

Derby, \$3.93. Dufferin, \$5.75. Gloria, \$4.02 et \$5.75. Sweet Caporal, \$8.50. Athlète, \$8.50.

Planches à laver

Favorite, \$1.70; Waverly, \$2.00; Imperial Globe, \$2.00; Water Witch, \$1.50; King, \$2.00; Victor, \$2.10.

Balais

2 cordes, \$1.50; 3 cordes, \$1.65; 4 cordes, \$2.05; long manche, \$2.25.

Fruits verts et légumes

Oranges Valence, 420, \$6.50; 714, \$6.00; Californie, 150-216, \$4.25; Sorrento, 100 de grosseur, \$1.75; 180 grosseur, \$2.25; 200, \$3.50; 300 grosseur, \$3.75. Citrons: Messine, 300 grosseur, \$3.50. Citrons nouveaux, \$3.50 à \$3.75 la boîte.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Farines

Forte à boulanger, \$2.30. 2e, \$2.20. Roller, \$1.95. Pat. Ontario, \$2.00. Manitoba, \$2.25 à \$2.30.

Farine de Blé d'Inde, \$1.40 à \$1.45. Gru, \$1.20 à \$1.35. Gruau roulé, \$1.90 à \$2.10. Gruau moulu, \$1.20 à \$1.40. Son, 90 à 95c.

* * *

Quelques récents incendies ont démontré qu'il importe de ne rien épargner pour sauvegarder la propriété des citoyens. Des chefs expérimentés, des employés capables et bien disciplinés, des machines en ordre, de l'eau en abondance, en un mot un service irréprochable; voilà ce qui est de première nécessité. Il est certain que, malgré quelques plaintes isolées, le fonctionnement de notre service d'incendie est supérieurement organisé. Le public y tient, et c'est pour cela que toutes les améliorations faites dans ce sens par le conseil de ville, depuis quelques années, dans le but d'obtenir une réduction du taux d'assurances, ont été si bien accueillies.

* * *

Le travail a été presque complètement suspendu, ces jours derniers, dans l'une de nos plus grandes fabriques de chaussures. Les journaux quotidiens en ont assigné pour cause un différend survenu entre les machinistes et les patrons, à propos de salaire. La version qui nous a été donnée serait la suivante: "des machinistes sont engagés pour l'année à un salaire fixe de, disons \$12 par semaine. Au cours d'une semaine, l'ouvrage manque durant deux jours, faute de commandes. Le jour de paye arrivé, les machinistes réclament le plein montant de leurs gages, mais le contre-maître veut leur faire subir le retranchement des deux jours de chômage sous prétexte qu'ils n'ont rien produit pour la maison durant ces deux jours. Les ouvriers répondent: c'est vrai, mais ce n'est pas notre faute, nous nous sommes constamment tenus à votre disposition, et nous étions prêts à travailler, du moment que vous nous procuriez de l'ouvrage. S'il est établi que c'est la l'origine de la difficulté, il nous paraît évident que les machinistes avaient droit à leur plein salaire.

Cela les justifiaient toutefois de quitter l'ouvrage et de provoquer une suspension générale de toute la besogne d'un établissement qui emploie de 3 à 400 personnes? Il nous semble que non. Il s'agissait de l'interprétation d'un contrat, et la chose pouvait se faire autrement, il semble, que par ces moyens violents et injustes pour les autres ouvriers. Il ne vous appartient pas de juger les personnes, mais l'intérêt public exige une protestation contre cette manie de faire des grèves à propos de tout et de rien.

L. D.

Pour la balance des cotations qui n'ont pas changé, nous référons nos lecteurs au "Prix Courant" de la semaine dernière.